



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAU

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAU-ORON
Lieu-dit ou rue:	Route de Vevey 51 - Cully
Parcelle :	250
Propriétaire :	RPT SA – Hôtel Lavaux
Nature des travaux :	Abattage d'un pin, avec compensation
Motifs :	Demande du propriétaire – arbre malade.

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 1^{er} au 21 novembre 2018.

La Municipalité

Cully, le 1er novembre 2018.